



Diplôme annulation après plagiat

Par aazzeerr

Bonjour,

un bêtise que j'ai fait il y a quelque années m'inquiète vraiment.

Je suis étudiant étranger, j'ai copié 4 pages avec la modification des mots dans mon mémoire de M2 il y a quelques années, je suis actuellement en 4eme année de doctorat. Je voudrais savoir si le plagiat de 4 pages est grave pour un mémoire de 100 pages? Si cet acte est découvert dans quelques années, quel conséquence que je vais envisager? si le diplôme de master est annulé par l'université, est-ce que j'ai le droit de garder mon diplôme de doctorat?

Je vous remercie pour avance.